



**CONSEIL EXECUTIF**  
**Cinquième session ordinaire**  
**25 juin – 3 juillet 2004**  
**Addis-Abeba (ETHIOPIE)**

**EX.CL/127(V)**

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR :**

- 1) La MISE EN ŒUVRE DU TRAITE INSTITUANT LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE AFRICAINE (AEC)**
  - a) Le nouveau protocole UA-CER**
  - b) Le renforcement des capacités**
- 2) LA COOPERATION INTERNATIONALE**
  - a) Le Sommet Afrique-Europe**
  - b) L'initiative TICAD**

1. Lors de sa troisième session ordinaire tenue à Maputo (Mozambique) du 6 au 8 Juillet 2003, le Conseil se souviendra qu'il a autorisé la Commission à entreprendre un certain nombre d'activités qui se situent dans le cadre de la mise en œuvre du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine (AEC) et de la Coopération internationale. Ces activités comprennent essentiellement :

- 1) La révision du Protocole régissant les relations entre l'UA et les CER ;
- 2) Le renforcement des capacités des CER et de la Commission en matière d'intégration économique ;
- 3) Le suivi du Sommet Afrique-Europe ;
- 4) Et le suivi de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD).

## **LA MISE EN ŒUVRE DU TRAITE D'ABUJA**

### **A. Protocole sur les relations entre l'Union africaine (UA) et les Communautés économiques régionales (CER)**

2. L'article 88 du Traité instituant la Communauté économique africaine prévoit l'établissement de relations entre celle-ci et les CER. Et conformément à l'article 95 du même Traité, ces relations devront être régies par un protocole à conclure par les Etats membres. En application de cet article un protocole a été signé, le 25 février 1998, sur autorisation des Etats membres, par les Chefs exécutifs de quatre CER et le Secrétaire Général, deux autres y ayant adhéré par la suite. La nouvelle donne engendrée par l'avènement de l'Union africaine a rendu caduc ledit protocole qui a été revu par la Commission et soumis à l'examen des CER. Une réunion d'experts réunie au siège de la Commission, les 11 et 12 mai 2004, a examiné et amendé, en première lecture, le projet de protocole qui, toujours ouvert à négociation, sera examiné par la prochaine session du Comité prévue pour le mois d'octobre 2004. Une fois adopté, le projet sera soumis à l'approbation des Chefs exécutifs de l'UA et des CER ainsi qu'à celle des Etats membres qui seront invités à autoriser les Chefs exécutifs à le signer en leur nom.

### **B. Renforcement des capacités des CER et de la Commission : mise en œuvre du Programme de formation sur l'intégration économique en Afrique**

3. Le Conseil notera que lors sa dernière session à Maputo, il a mis à la disposition de la Commission une somme de 100.000\$ EU pour le lancement de ce programme extrêmement important. Le Conseil

retiendra que ce programme essentiellement destiné aux fonctionnaires de la Commission, aux fonctionnaires des secrétariats des Communautés économiques régionales (CER), et aux fonctionnaires des Ministères africains en charge des questions d'intégration, a bénéficié de l'appui financier de la Banque Arabe pour le Développement de l'Afrique (BADEA) et s'est exécuté en deux phases correspondant à deux sessions : une pour les anglophones (au 19 janvier au 20 février 2004) et une pour les francophones (du 19 mars au 20 avril 2004).

4. Toutefois, le Conseil retiendra que ce programme de formation a suscité un enthousiasme inattendu, voire même débordant auprès des Etats membres et des Communautés économiques régionales. La Commission n'a pu prendre en charge que vingt fonctionnaires en provenance des Etats membres bien qu'elle ait enregistré plus d'une centaine de candidatures. Cette mobilisation ou cet engouement pour ce programme est la preuve tangible de l'existence d'un besoin énorme de formation en matière d'intégration économique. Le développement économique de notre continent étant l'un des objectifs majeurs de la Commission de l'UA, il est donc extrêmement important de multiplier, pour un temps encore, la mise en œuvre de ce type de programme afin de permettre à l'ensemble des acteurs du processus d'intégration en Afrique de pouvoir en bénéficier. Des négociations sont actuellement en cours avec la BADEA pour la reconduction de son financement.

## **Recommandations**

- a) Le Conseil recommande la poursuite du programme de formation sur l'intégration économique en Afrique;
- b) Le Conseil recommande à la Commission d'accroître, de façon conséquente, le budget alloué à la mise en œuvre de ce programme afin de lui permettre de faire face aux besoins exprimés par les Etats membres et étendre le programme aux autres langues de travail de l'Union.

## **LA COOPERATION INTERNATIONALE**

### **A. Suivi du Sommet Afrique-Europe**

#### **a) la Réunion des experts de la Troïka élargie**

5. Dans le cadre du dialogue Afrique-Europe, la Commission a participé à une réunion d'experts de la Troïka élargie qui s'est tenue à Dublin (Irlande) les 17 et 18 février 2004, précédée par la réunion d'experts sur la dette extérieure africaine.

Quatre des domaines prioritaires traités dans le cadre du dialogue ont fait l'objet de discussions approfondies qui ont permis de rapprocher les positions des deux parties.

### 1) Paix et sécurité

6. Les deux parties ont pris note des progrès accomplis dans le règlement des conflits en Afrique, notamment aux Comores, en Somalie, au Soudan, entre l'Éthiopie et l'Érythrée, en République Démocratique du Congo, en République Centrafricaine, au Burundi, en Côte d'Ivoire et au Libéria. Elles ont reconnu la nécessité pour l'Union Africaine de bénéficier de la facilité opérationnelle de soutien à la paix de 250 millions d'euros offerte par l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen de développement (FED). Les pays membres de l'UA qui ne sont pas couverts par le FED devraient trouver les moyens de soutenir cette facilité afin de manifester leur solidarité pour toutes les opérations de paix et sécurité en Afrique.

### 2) Gouvernance

7. Les discussions ont porté sur le trafic des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants ; le programme de renforcement des capacités de l'UA pour la promotion de la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme en Afrique et sur l'entendement mutuel qui doit caractériser le dialogue des deux parties sur la question de la bonne gouvernance qui est au cœur des préoccupations de l'Afrique. Les textes adoptés par l'UA, à savoir la Déclaration de Durban sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique ; la Déclaration du NEPAD sur la démocratie, la gouvernance politique et économique et la gestion des entreprises; la Convention de Maputo sur la prévention et la lutte contre la corruption; la réforme envisagée dans le secteur public et la récente réunion à Kigali marquant le lancement du Mécanisme africain pour la Revue par les pairs, en sont les témoignages.

### 3) Intégration régionale et commerce

8. En matière d'intégration régionale, les deux parties ont recommandé :

- le renforcement des relations entre les deux commissions et des rencontres régulières entre leurs présidents ;
- que l'UA soit mandatée par ses Etats membres en tant qu'organisation d'intégration économique africaine pour bénéficier de droit des ressources allouées au titre du FED ;

- la mise en œuvre des décisions de la seconde Conférence ministérielle qui s'est tenue à Ouagadougou le 28 novembre 2002 et du programme de travail arrêté par les deux commissions conformément à un modus operandi à déterminer par l'UA et l'UE ;
- la revue et la simplification de la procédure d'accès aux fonds de développement lors de la prochaine révision des accords signés avec l'UE.

9. En matière commerciale, les récents développements au sein de l'OMC et les négociations des Accords de partenariat économiques (APE) ont été au centre des échanges de vues :

- OMC

L'échec de la Cinquième conférence ministérielle de l'OMC a été considéré comme un rendez-vous manqué. Et pour promouvoir un système commercial multilatéral plus ouvert, équitable, réglementé, non discriminatoire et bénéfique à tous les pays, les deux parties sont convenus de collaborer et de coordonner leurs efforts en vue de faire aboutir les négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Agenda de développement de Doha (ADD).

Elles se sont également engagées à se conformer à la Déclaration ministérielle de Doha qui place les besoins et les intérêts des pays en développement au centre du Programme de travail de Doha. La partie européenne a, par ailleurs, fait connaître son plan en faveur des producteurs africains de coton.

- APE

L'accent a été mis sur la cohésion de l'Afrique lors de ces négociations ainsi que sur la nécessité de mettre en place une plate forme de consultation et d'échanges d'informations en vue d'assurer une cohérence entre les objectifs de l'UA et ceux des APE. Les deux parties se sont engagés à tout mettre en œuvre pour conclure le Protocole d'Accord soumis, à cet effet, par la Commission africaine, à son homologue européenne. Les deux parties ont également reconnu la nécessité pour les APE de contribuer au renforcement des CER ;

#### 4) Les questions de développement

10. Elles concernent la dette, la migration et la sécurité alimentaire.

i) Dette

En ce qui concerne particulièrement la dette, une réunion d'experts précédant celle de la Troïka élargie, s'est tenue les 16 et 17 février et a centré ses discussions sur les points suivants :

- la structure et le volume de la dette africaine ;
- les effets néfastes d'une dette élevée sur l'Afrique et les pays créditeurs ;
- les récentes initiatives d'allègement de la dette en faveur des pays africains, en l'occurrence la révision des approches traditionnelles, les initiatives PPTE et l'approche d'Evian ;
- l'esquisse d'un cadre de stabilisation à long terme de la dette des pays à bas revenus
- l'établissement d'un lien entre le financement du développement en Afrique et la nécessité d'une politique de développement plus large

ii) Migration

Après être convenues d'une approche globale et intégrée, en vue de s'attaquer à la racine du phénomène de la migration, les parties ont demandé aux deux commissions d'approfondir la question et d'en faire des propositions appropriées à leurs organes respectifs de décision.

iii) Sécurité alimentaire

Les thèmes de référence d'une étude sur un système d'alerte rapide ont été élaborés et un groupe de travail est en vue de constitution. Il a été demandé aux deux commissions d'accélérer leur travail en la matière.

**b) la Réunion Ministérielle de la Troïka**

11. La Commission a également pris part à la Troïka Ministérielle Afrique-Europe qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2004 à Dublin (Irlande). Les discussions ont été essentiellement articulées autour des points suivants : Paix et Sécurité ; Gouvernance ; Intégration Régionale et Commerce ; Questions relatives au Développement (dette, sécurité alimentaire, VIH/SIDA) ; multilatéralisme effectif, et la voie à suivre pour consolider le dialogue Afrique-Europe.

## Paix et sécurité

12. Sur cet important sujet, la délégation africaine a, entre autres, rappelé que les Communautés Economiques Régionales (CER) ne constituent pas des entités différentes de l'UA; mais qu'elles sont plutôt les piliers de celle-ci. De même a-t-elle souligné le fait que le Conseil de Paix et de Sécurité (CSP) constitue l'expression de la volonté politique, de la vision de l'Afrique pour mettre fin aux conflits et promouvoir la paix. Dans une telle mouvance, elle a rappelé à son homologue européenne que les Troupes africaines qui interviennent actuellement au Burundi proviennent de la RSA, du Mozambique et de l'Ethiopie; donc des pays du Sud et de l'Est de l'Afrique. **Par conséquent l'Europe doit éviter de créer la confusion en s'adressant, de manière séparée, aux régions.** Ainsi donc, les questions liées au développement doivent être traitées de manière collective et non individuelle. Par ailleurs la délégation africaine a présenté, succinctement, toute l'architecture, mise en place pour instaurer la paix et la sécurité, et dont le dernier maillon est représenté par la politique de la défense commune du continent. Enfin la délégation africaine a mis en relief toutes les conséquences du phénomène du « mercenariat ».

13. La délégation européenne a examiné la problématique de paix et de sécurité en mettant un accent particulier sur le « **capacity building** » ou **l'amélioration ou le renforcement des capacités pour un usage optimal et rationnel des « facilités »**. Ainsi elle a mis en lumière la nécessité de développer davantage la coopération Afrique – Europe en insistant singulièrement sur l'échange d'informations, et l'accroissement des capacités.

## Gouvernance

14. Le Zimbabwe a polarisé l'attention des participants sous ce chapitre de la gouvernance. Ici, l'Europe a rappelé que de Février 2002 (date à laquelle les sanctions ont été prises contre le Zimbabwe) jusqu'à nos jours, la situation au Zimbabwe n'a guère évolué. En d'autres termes ce pays reste toujours caractérisé par des violences, des intimidations politiques, ainsi que des privations de liberté de tout acabit.

15. En réponse à cette observation faite par la partie européenne, la délégation africaine a fait savoir ce qui suit.

- a) Tout ce dont le Zimbabwe a besoin, **est la paix**. Dès lors, le véritable problème de ce pays pourrait se résumer dans la question suivante : **comment aider le Zimbabwe à venir à bout des difficultés du passé ?** Il a donc été suggéré d'encourager les Zimbabweens à s'asseoir autour d'une table

**pour trouver la dynamique interne de la résolution de leurs problèmes.**

- b) D'autre part, la délégation africaine a rappelé que le problème du Zimbabwe est d'abord lié à **l'injustice due au passé**. Cette injustice est principalement caractérisée par l'appropriation de l'essentiel des terres arables par une minorité de Zimbabwéens. C'est donc à ce problème d'injustice, source de misère et de pauvreté, qu'il faut d'abord administrer une solution durable, avant d'évoquer les problèmes de droits de l'homme.

16. L'Europe, pour sa part, a indiqué que le Zimbabwe constitue un cercle vicieux : droits de l'homme, injustice, droits humains, chacun privilégiant le maillon qui sied bien à sa conviction idéologique. Aussi, a-t-elle souligné que le dialogue interne entre Zimbabwéens étant quasiment impossible, la position exprimée par l'UA mérite d'être clarifiée. La liberté d'expression étant **bannie, comment peut-on activer ou actionner le levier du dialogue interne ?** A cette importante interrogation, la partie africaine a répondu en insistant sur la promotion du dialogue, et en demandant aux deux parties (Afrique et Europe) d'encourager les Zimbabwéens à s'engager sur cette voie.

### **Intégration Régionale et Commerce**

17. Sous ce chapitre, l'Afrique a, entre autres, suggéré à l'Europe de l'aider à avoir un **statut d'observateur au sein de l'OMC**. De même elle a exprimé son soutien à l'approche régionale au niveau des Accords de Partenariat Economiques. Car une telle démarche est de nature à mobiliser les Investissements Directs Etrangers (IDE) d'autant qu'elle contribue à viabiliser l'espace économique régional. Par ailleurs, la partie africaine a proposé que l'enveloppe régionale du FED soit revue à la hausse afin de soutenir la mise en œuvre des programmes intégrateurs. L'UA a exprimé le besoin d'être associée à la révision du FED. Cela lui permettra d'appréhender les raisons de la faible capacité d'absorption des CER.

18. La partie européenne a répondu à toutes ces préoccupations en exprimant, de vive voix, son soutien à l'Afrique pour **l'obtention du statut d'observateur à l'OMC**. Cependant elle a souligné, que cela est un problème essentiellement politique. Pour ce qui est des APE, l'UE a également approuvé l'approche régionale. Toutefois, elle a suggéré **qu'un mécanisme conjoint de coordination soit établi à cette fin, mais dans un cadre informel**.

### **Le multilatéralisme**

19. L'UE a exprimé son adhésion pour le multilatéralisme actif, plein de bonne volonté, et militant pour la gestion commune des affaires

planétaires. Ici, l'UA a plaidé pour la réforme du système des Nations Unies, car pour elle, la structure de ce système doit refléter les réalités du moment. Elle a outre évoqué la question de la représentation de l'Afrique au conseil de sécurité. Par ailleurs, l'Afrique a insisté sur le fait que le multilatéralisme est une question de survie ; d'autant plus que la survie des petits pays en dépend fortement. Somme toute, il convient de noter que les deux parties ont adopté une déclaration conjointe sur un multilatéralisme effectif.

## **Question du Développement**

### **a) la dette**

20. L'UE s'est réjouie de la qualité et du contenu du rapport conjoint Afrique-Europe sur la dette extérieure de l'Afrique. Mais, elle a indiqué que la solution au problème de la dette **est moins politique qu'économique**. En outre elle a rappelé l'urgence pour les Pays développés d'honorer leurs engagements de Monterrey. L'Europe, pour sa part, procédera au recyclage du FED au bénéfice de l'initiative PPTE.

21. L'UA, quant à elle a mis en relief la nécessité d'actionner le levier des solutions politiques pour venir à bout du fardeau de la dette extérieure du continent. L'Afrique a aussi demandé que des efforts additionnels soient faits pour aider davantage les plus pauvres, les pays les plus touchés par la pandémie du VIH/SIDA et les pays en situation Post conflit. De même, elle a insisté sur la nécessité d'enclencher une bonne coordination entre les donateurs et les créanciers.

### **b) Sécurité alimentaire**

22. L'UE a mis en lumière les conditions de la quantité et de la qualité des produits alimentaires. De même, elle a suggéré la mise en œuvre des politiques visant à améliorer les productions locales. Les questions liées à l'évaluation des besoins en urgence alimentaire ont aussi été examinées. Ici la préoccupation exprimée par l'UA réside principalement dans la question suivante : **comment aider l'Afrique à se nourrir elle-même ?**

### **c) VIH/SIDA**

23. Les deux parties ont salué les progrès considérables accomplis dans la lutte contre le VIH/SIDA et d'autres pandémiques depuis le premier sommet UE-Afrique en 2000 et ont exprimé leur appréciation de la priorité accordée par la présidence irlandaise de l'UE à cette question.

Elles ont été informées sur les trois événements majeurs relatifs à la question du VIH/SIDA organisés par la présidence irlandaise.

#### **d) Voie à Suivre**

24. Les deux parties ont manifesté leur accord pour continuer leur dialogue en vue d'intensifier leur coopération. La prochaine réunion se tiendra dans la deuxième moitié de 2004 dans un lieu devant être décidé ultérieurement.

#### **Observations**

Il est à retenir que dans l'ordre du jour des Troïkas, la migration y a été introduite par l'UE à la Troïka ministérielle de Rome. Mais, pour des raisons non encore explicitées, l'UE a retiré ce point de l'ordre du jour de la Troïka de Dublin. Tout porte à croire que l'Europe détermine l'ordre du jour en fonction de l'évolution de ses intérêts. Aussi, a-t-on comme l'impression que chaque pays européen qui préside la Commission de l'UE, a ses préoccupations particulières auxquelles il entend apporter des solutions à travers le cadre Afrique- Europe. D'où les bouleversements incessants qui interviennent au niveau de l'ordre du jour des Troïkas laissant entrevoir que l'on s'éloigne progressivement des priorités contenues dans la Déclaration du Caire qui fonde ce dialogue Afrique-Europe. Par ailleurs, il convient de noter que les ressources du FED sont difficilement accessibles; ce qui, peut-être, serait à l'origine de la faible capacité d'absorption constatée au niveau des CER.

#### **Recommandations**

- a) Le Conseil recommande la poursuite du dialogue Afrique-Europe à tous les niveaux prévus à cet effet. Dès lors, il recommande à la Commission d'activer les contacts avec l'UE en vue de la tenue du Sommet Afrique-Europe en 2005.
- b) Le Conseil recommande à la Commission de lui soumettre, pour examen et propositions, l'ordre du jour des prochaines Troïkas avant la tenue de celles-ci.
- c) Le Conseil recommande à la Commission de s'entendre, dans un délai raisonnable, avec son homologue de l'UE sur les modalités de la mise en œuvre effective des décisions consensuelles entre les deux parties.

## B. Suivi de l'initiative TICAD

26. Le Conseil retiendra que la TICAD III qui vient de se tenir à Tokyo était essentiellement articulée autour des problématiques suivantes : la consolidation de la paix ; la gouvernance ; le développement de l'agriculture ; le développement du secteur privé, y compris le tourisme ; l'infrastructure ; l'offre de l'eau ; les technologies de l'information et de la communication ; le développement des ressources humaines ; le VIH/SIDA et les autres maladies infectieuses ; et la coopération Afrique-Asie. Ces questions ont été préalablement discutées dans les réunions régionales préparatoires à la TICAD III ; ce qui a offert l'occasion à chacune des cinq régions du continent d'exprimer ses besoins par rapport à ces priorités.

27. A Tokyo, le Japon et ses partenaires au sein du G8, ainsi que les institutions financières internationales, particulièrement la Banque mondiale, ont mis en lumière les facteurs justificatifs de la contre-performance des pays africains et ont fait des recommandations, susceptibles d'aider au développement de l'Afrique, dont l'essentiel est articulé autour de la paix, la sécurité humaine, la bonne gouvernance, la promotion de la démocratie, l'épanouissement du secteur privé à travers l'adoption des vertus de l'économie de marché, et l'adoption des politiques économiques susceptibles de générer une croissance économique forte et durable (regardée comme un atout majeur pour éradiquer la pauvreté et de facto, pour atteindre les objectifs du millénaire). Aussi, la TICAD III a-t-elle offert l'occasion aux pays riches de confirmer leur adhésion aux concepts de « **ownership** » et de « **partnership** », qui figuraient déjà dans le Plan d'action de Tokyo adopté par la TICAD II en 1998.

28. En reconnaissant le NEPAD comme la vision que l'Afrique s'est donnée pour se soustraire du sous-développement structurel et chronique, et en acceptant qu'il soit au cœur de leur coopération avec l'Afrique, les pays riches ont voulu exprimer un message clair aux pays africains : **le développement est d'abord endogène avant d'être exogène**. D'où leur adhésion totale à l'appropriation par l'Afrique de ses politiques ou stratégies de développement. Dans une telle mouvance, ils ont tous promis de réorienter ou de réajuster leurs politiques de coopération avec l'Afrique afin de l'aider à mettre en œuvre le NEPAD.

29. Pour ce qui est des pays africains présents à Tokyo, il est à retenir que ceux-ci ont reconnu les résultats décevants enregistrés par les économies du continent et ont exprimé leur unité autour du programme NEPAD. Aussi, ces pays ont-ils reconnu les obstacles qui les éloignent des objectifs du millénaire, et ont exprimé la nécessité de tout mettre en œuvre pour endiguer ces obstacles afin de positionner leurs économies

sur le chemin de la croissance et du développement durable. Dès lors, les dirigeants africains ont suggéré trois nouvelles pistes à leurs interlocuteurs : la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'initiative TICAD (proposition du Président de l'Union africaine) ; la convocation d'un Sommet extraordinaire pour évaluer toutes les initiatives destinées à l'Afrique (proposition du Président WADE) ; et la mise en place d'un Fonds africains pour la paix (proposition du Président de la Commission de l'Union africaine).

30. Une série de questions mérite, tout de même, d'être posée quant à la capacité de l'Afrique à tirer profit de l'initiative TICAD. L'Afrique a-t-elle entendu le message que véhicule le concept de « ownership » ? L'Afrique peut-elle mobiliser le secteur privé international pour financer le NEPAD quand on sait qu'elle recèle en son sein tous les ingrédients de l'instabilité et de l'insécurité ? L'Afrique peut-elle consolider la paix à l'intérieur de ses frontières quand on sait qu'à peine un foyer de guerre est-il éteint ici, qu'un autre s'allume ou se rallume là ? Ces interrogations, qui ne sont pas exhaustives, conduisent aux propositions qui vont suivre.

31. Le Conseil soulignera que pour activer le levier lié au concept de l'appropriation, l'Afrique doit accepter de prendre en main le pilotage de son destin. En d'autres termes, elle doit résoudre, par elle-même, les nombreux conflits de tout genre qui l'assaillent ; utiliser les fonds publics pour financer les grands travaux du NEPAD (chaque pays peut contribuer à ce fonds à hauteur de 0,7% de son PNB) du fait que ces derniers relèvent du monopole naturel et n'intéressent guère le secteur privé ; et se départir de l'esprit de contenance à vocation agricole pour adopter une véritable politique d'industrialisation. Si donc l'appropriation, un des piliers majeurs de la TICAD, se conçoit ainsi, l'Afrique cessera d'être lauréate des indicateurs économiques et sociaux négatifs ; ce qui naturellement mobilisera davantage le partenariat tant promis par les pays riches au sein de la TICAD.

## **Recommandations**

- a) Le Conseil recommande à la Commission de jouer le rôle d'interface entre les pays africains et le Japon. Ceci permettra d'assurer une meilleure coordination et de conférer une plus grande visibilité dans la mise en œuvre de la TICAD.
- b) Le Conseil recommande à la Commission de recueillir tous les projets de portée régionale et continentale soumis à la TICAD, pour un éventuel financement, afin de les harmoniser et de suivre leur mise en œuvre.

- c) Le Conseil invite la Commission à entreprendre des négociations avec les autorités nippones pour obtenir la tenue, de façon rotative, de la TICAD entre l'Afrique et le Japon.

2004

Report of the chairperson of the  
commission on: 1) The implementation  
of the teaty establishing the African  
Economic community (AEC) A) The  
new AU-Recs protocol B) capacity  
building 2) International cooperation A)  
Africa-Europe summit B) Ticad initiative

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4403>

*Downloaded from African Union Common Repository*